



## RECOMMANDATIONS

Avril 2002

## Sixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP6)

(La Haye, Pays-Bas, 7 au 19 avril 2002)

Pour plus d'information, veuillez contacter:

Carole Saint-Laurent  
UICN et WWF International  
70 Mayfield Avenue  
Toronto, Canada M6S 1K6  
Tél/fax: ++1 (416) 763-3437  
Email: [CarSaintL@cs.com](mailto:CarSaintL@cs.com)

Paul Sanchez-Navarro  
WWF International  
Av. du Mont-Blanc  
1196 Gland, Suisse  
Tél: ++41 (22) 364-9532  
Fax: ++41 (22) 364-5829  
Email: [pnavarro@wwfint.org](mailto:pnavarro@wwfint.org)

Stewart Maginnis  
Chef, Programme pour la cons. des forêts  
UICN-Union mondiale pour la nature  
Rue Mauverney 28  
1196 Gland, Suisse  
Tél: ++41 (22) 999-0254  
Fax: ++41 (22) 999-0025  
Email: [stewart.maginnis@iucn.org](mailto:stewart.maginnis@iucn.org)

Martha Chouchena-Rojas  
Unité des politiques, de la biodiversité et des accords internationaux  
UICN-Union mondiale pour la nature  
Rue Mauverney 28  
1196 Gland, Suisse  
Tél: ++41 (22) 999-0254  
Fax: ++41 (22) 999-0025  
Email: [mtr@iucn.org](mailto:mtr@iucn.org)

## La diversité biologique des forêts

(Point 21 de l'ordre du jour)

### INTRODUCTION

À sa quatrième réunion, la Conférence des Parties (COP) a adopté un programme de travail pour la diversité biologique des forêts et décidé que les écosystèmes forestiers seraient examinés de manière approfondie à sa sixième réunion – COP6. À sa cinquième réunion, la COP a décidé que la COP6 envisagerait d'élargir le champ d'action du programme de travail, **de la recherche aux mesures pratiques**.

À sa cinquième réunion, la COP5 a également décidé de créer un Groupe spécial d'experts techniques sur la diversité biologique des forêts (GSET) pour aider l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) dans ses travaux relatifs à la diversité biologique des forêts, en préparation de la COP6. Le GSET a élaboré un ensemble d'objectifs et d'activités en tant qu'éléments recommandés d'un programme de travail révisé sur la diversité biologique des forêts.

L'UICN et le WWF se félicitent des recommandations du GSET – aux délibérations duquel les deux organisations ont pris part – et ont demandé au SBSTTA, à sa septième réunion (SBSTTA7) de mettre tout particulièrement l'accent sur le passage de «la recherche aux mesures pratiques» comme demandé par la COP5. Le projet de programme de travail révisé élaboré par le SBSTTA7, comprend davantage de mesures pratiques que le programme de travail existant.

**Cependant, dans le programme de travail proposé l'accent porte encore trop fortement sur la recherche. L'UICN et le WWF forment le vœu que la COP6 rétablira l'équilibre et fera porter l'attention sur les principaux domaines d'action.**

## PRIORITES POUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL REVISE

L'enjeu, pour la COP6, consistera à déterminer et à hiérarchiser les éléments d'un programme de travail qui puisse contribuer à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts tout en encourageant les modes de vie durables et le partage équitable des coûts et avantages. Le programme de travail devrait comprendre, entre autres, la restauration de paysages forestiers dégradés et la protection de forêts d'importance écologique et sociale critique. Cette approche est nécessaire si l'on veut réaliser des progrès à long terme, dignes de ce nom, et garantir que la Convention reste en résonance avec les principales préoccupations de la communauté internationale et de la population mondiale.

Le programme de travail sur les forêts devra donc être étayé par des mesures et des politiques relatives à des questions telles que la reconnaissance des valeurs culturelles et sociales des forêts et les dispositions foncières qui reconnaissent et favorisent les systèmes de gestion des ressources autochtones et communautaires.

En outre, la COP6 devrait reconnaître clairement que la mise en œuvre de l'approche par écosystème est le cadre global dans lequel s'inscrit le programme de travail révisé et non un élément de celui-ci et, à ce titre, lui donner la priorité.

Il serait également bon de mettre davantage l'accent, dans le programme de travail, sur l'étude de structures régionales de mise en œuvre, telles que la Stratégie pour les forêts d'Amérique centrale.

### L'UICN et le WWF prient la COP6:

- ✓ de mettre un accent particulier, lors de l'adoption du programme de travail révisé, sur les options et mesures prioritaires susceptibles de donner effet à la décision de la COP5 qui demande d'élargir le champ d'action du programme de travail, de la recherche aux mesures pratiques;

- ✓ de faire en sorte que l'approche par écosystème soit clairement reconnue comme le principal cadre d'action en matière de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique et des écosystèmes de forêts;
- ✓ de faire en sorte que le projet de programme de travail répartisse clairement les activités entre les Parties, le SBSTTA et le Secrétariat de la CDB, entre autres; et
- ✓ d'accorder une attention adéquate aux moyens de mise en œuvre du programme de travail révisé, notamment un financement nouveau pour récompenser les populations rurales pauvres qui jouent le rôle de gardiens des valeurs mondiales et nationales de l'environnement, et la reconversion des incitations perverses en faveur des activités écologiquement durables et socialement viables telles que la restauration des paysages forestiers et les aires protégées communautaires.

### L'UICN et le WWF prient aussi les Parties et les gouvernements, ainsi que les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts:

- ✓ de faire en sorte que les décisions et dispositions de la CDB et d'autres conventions et accords internationaux relatifs aux forêts soient mises en œuvre de façon cohérente et s'appuient mutuellement.

Dans ce contexte, l'UICN et le WWF souhaiteraient mettre en relief quelques éléments importants pour un programme de travail révisé de la CDB sur la diversité biologique des forêts.

### Application de l'approche par écosystème

La COP6 et le SBSTTA9 examineront les progrès de l'approche par écosystème dans leurs préparatifs pour la COP7. À cet égard, et compte tenu du projet de programme révisé sur la diversité biologique des forêts, le GSET et le SBSTTA7 ont recommandé d'approfondir les travaux sur la mise en œuvre de

l'approche par écosystème dans le contexte de la diversité biologique des forêts.

L'UICN et le WWF se félicitent de ces recommandations, y compris de celles qui concernent la restauration des écosystèmes dans le but de fournir un assortiment de biens et services économiques et écologiques et de distribuer équitablement, entre les différents acteurs, les coûts et avantages qui en résultent.

Toutefois, le rôle prééminent de l'approche par écosystème en tant que principal cadre d'action de la Convention n'apparaît pas assez clairement dans les propositions de l'Atelier du Ghana sur les forêts et la diversité biologique, en collaboration avec la CDB, le Forum des Nations Unies sur les forêts et leurs partenaires, ni dans le contenu de la note du Secrétaire exécutif de la CDB sur les priorités potentielles pour un projet de programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts.

En outre, l'UICN et le WWF constatent avec préoccupation que les recommandations du SBSTTA7 semblent mettre en valeur l'application de l'approche par écosystème dans certains sites forestiers (c'est-à-dire à l'intérieur ou à l'extérieur des aires protégées ou des sites gérés ou non gérés) plutôt que la nécessité d'appliquer l'approche par écosystème à des paysages entiers couverts de forêts ou qui furent couverts de forêts.

Un des aspects fondamentaux de l'approche par écosystème est qu'elle offre la possibilité de traiter les questions de conservation, d'utilisation durable et de partage des avantages dans une mosaïque de sites différents, à l'échelle du paysage. En d'autres termes, elle fournit un cadre qui permet de traiter des liens et des choix dont on ne peut pas facilement tenir compte au niveau d'un seul site.

**L'UICN et le WWF prient instamment la COP6 d'appeler les Parties et les gouvernements:**

- ✓ à appliquer l'approche par écosystème dans les écosystèmes de forêts, à l'échelle du paysage considéré comme un continuum;

- ✓ à appliquer, à titre d'essai, l'approche par écosystème dans le cadre de projets pilotes et à fournir des études de cas à ce sujet à la neuvième réunion du SBSTTA; et
- ✓ à faire en sorte que les modalités d'application de l'approche par écosystème tiennent réellement compte des questions de l'équité sociale et des moyens d'existence des populations rurales pauvres.

**L'UICN et le WWF prient en outre instamment la COP6 d'appeler le SBSTTA:**

- ✓ à examiner les études de cas transmises par les Parties sur l'application de l'approche par écosystème, notamment dans les écosystèmes forestiers, et à examiner d'autres documents soumis par des experts afin de fournir des orientations, avant la COP7, sur des outils pratiques d'application de l'approche par écosystème à l'échelle des paysages forestiers et autres.

### **Établir des réseaux d'aires protégées forestières adéquats et efficaces**

La Commission mondiale des aires protégées (CMAP) de l'UICN organisera le Ve Congrès mondial des parcs, en septembre 2003, pour évaluer les réseaux d'aires protégées, étudier les progrès et les échecs et préparer la voie pour la prochaine décennie et au-delà. Le Congrès s'efforcera de démontrer la pertinence des aires protégées pour le programme économique, social et environnemental général de l'humanité au 21<sup>e</sup> siècle. Il examinera donc soigneusement les décisions et les orientations émanant de la CDB, notamment le programme de travail sur les forêts, ainsi que du Forum des Nations Unies sur les forêts et du Sommet mondial du développement durable.

Les liens entre les aires protégées et les besoins pressants d'allègement de la pauvreté dans le monde en développement font l'objet de débats animés. Les aires protégées sont souvent perçues comme des entraves au développement local de l'économie et des moyens d'existence parce qu'elles

«enferment» les ressources et en limitent l'utilisation par l'homme. Pourtant, certaines aires protégées contribuent au bien-être de l'homme en préservant des atouts et des services clés qui permettent de satisfaire les besoins de base des populations urbaines et rurales pauvres. Elles préservent des processus vitaux qui fournissent des services écologiques pour maintenir l'agriculture et d'autres activités économiques et protègent les bassins versants qui alimentent en eau les villes et les villages.

Toutefois, il est rare que l'importance des fonctions des aires protégées soit reconnue à sa juste valeur. L'évaluation économique peut fournir des informations utiles à ceux qui décident des priorités, du financement, etc.

L'UICN et le WWF se félicitent des recommandations du SBSTTA7 sur la création d'aires protégées représentatives et les moyens de garantir la pertinence et l'efficacité des réseaux d'aires protégées de forêts. À ce propos, nous insistons sur la nécessité d'agir dans deux domaines: efficacité de la gestion et représentativité écologique.

#### Efficacité de la gestion

Près de 10 pour cent de la superficie émergée de la planète bénéficie aujourd'hui d'une forme de protection ou d'une autre, mais beaucoup d'aires protégées n'ont aucune réalité (elles sont ce que l'on appelle «des parcs de papier») et sont mal financées ou mal gérées. La question de l'efficacité de la gestion des aires protégées revêt, en conséquence, une importance critique.

Beaucoup a déjà été fait dans ce domaine, notamment par la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) de l'UICN et par les programmes pour les forêts de l'UICN et du WWF. La CMAP a préparé un cadre mondial d'évaluation de la gestion des aires protégées et plusieurs méthodologies sont en train d'être mises au point pour aider à la mise en œuvre de ce cadre, notamment la méthodologie d'évaluation rapide du WWF et la méthodologie UICN/ACDI mise à l'essai en Fédération de Russie. Il s'agit non seulement d'aider les pays à améliorer la gestion en donnant aux gestionnaires des forêts

l'information dont ils ont besoin mais aussi d'aider à déterminer les priorités de financement et de renforcement des capacités.

#### Représentativité écologique

La représentativité est un objectif admis depuis longtemps. Il s'agit de faire en sorte que les aires protégées soient représentatives de toute la variété de la diversité biologique ou en donnent un aperçu. En d'autres termes, les réseaux d'aires protégées doivent contenir des échantillons adéquats de toute la gamme des écosystèmes existants. Or, de nombreux réseaux sont mal planifiés ou ne contiennent pas d'éléments clés. Parfois, ils sont simplement de taille inadéquate ou mal positionnés. Le WWF a conçu un projet visant à combler les lacunes en élaborant un guide de terrain sur la planification systématique pour la conservation qui sera disponible vers le milieu de 2002.

**L'UICN et le WWF prient instamment la COP6 d'appeler les Parties et les gouvernements à entreprendre les activités suivantes et à faire rapport sur leurs progrès à la COP7:**

- ✓ évaluations nationales de l'efficacité de la gestion (à l'aide du cadre préparé par la CMAP) et rapport à ce sujet à la COP7;
- ✓ évaluation de la représentativité écologique des réseaux d'aires protégées de forêts pour tous les types forestiers, en tenant compte des inventaires existants; et
- ✓ partage de l'information à ce sujet, en particulier en ajoutant des informations dans la base de données du Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du PNUE.

**L'UICN et le WWF prient en outre instamment la COP6 de charger le SBSTTA9:**

- ✓ de recommander des méthodologies adaptées pour évaluer la représentativité écologique et l'efficacité de la gestion d'après l'expérience nationale et régionale et de faire rapport à ce sujet à la COP7;

- ✓ de présenter l'état des travaux de la CDB sur l'évaluation de la représentativité écologique et de l'efficacité de la gestion au Congrès mondial sur les parcs organisé par l'UICN en septembre 2003; et
- ✓ d'inviter les Parties et les gouvernements à collaborer avec le SBSTTA et avec des instituts de recherche, entre autres, pour réaliser des études d'évaluation économique des aires protégées.

### Restaurer la diversité biologique des forêts et d'autres paysages

La COP5 a souligné qu'il fallait accorder à la restauration des écosystèmes forestiers toute l'attention qu'elle mérite. Pour la COP6, l'enjeu consiste à incorporer dans le programme de travail révisé une approche de la restauration qui puisse contribuer à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts ainsi qu'au partage équitable des avantages.

La restauration des paysages forestiers (RPF) en est un exemple. Elle déplace l'accent mis sur le rétablissement pur et simple de la couverture forestière dans un site particulier vers une activité qui garantit que les paysages forestiers contiennent le mélange nécessaire de biens et services des forêts pour remplir les objectifs.

La restauration des paysages forestiers peut être considérée comme un cadre de négociation pratique pour appliquer les principes de l'approche par écosystème. Elle cherche à faire l'équilibre entre les besoins écologiques, sociaux et économiques pour l'utilisation durable et équitable des ressources, y compris pour la conservation de la diversité biologique, d'après les résultats de négociations exhaustives sur l'utilisation des terres. Elle fonctionne à une échelle où les conséquences des choix entre utilisations des terres peuvent être comprises et acceptées par ceux qui sont les plus directement touchés.

Il est notoire que les programmes de plantation d'arbres ont rarement réussi à restaurer toute la

gamme des biens et services forestiers nécessaires pour maintenir la diversité biologique et l'intégrité des écosystèmes et contribuer à la sécurité des moyens d'existence. Les décideurs doivent, de toute urgence, examiner comment commencer à reconstituer les atouts de la forêt pour l'homme et pour la nature.

Il existe déjà de nombreuses expériences pratiques de mise en œuvre d'une telle approche, notamment en Afrique de l'Est, en Amérique centrale, dans le bas Mékong et au Royaume-Uni. Parmi les réunions internationales récentes, on peut citer la Réunion internationale des experts sur la restauration des paysages forestiers qui a eu lieu au Costa Rica du 27 février au 2 mars 2002 et qui était parrainée par les gouvernements du Costa Rica et du Royaume-Uni, l'UICN, le WWF, l'OIBT, le CIFOR et le Northeast Asian Forest Forum.

En outre, l'OIBT collabore avec le CIFOR, la FAO et l'UICN en vue de préparer des directives sur la restauration, la gestion et la remise en état de forêts secondaires et dégradées. Le WWF s'est fixé l'objectif de préparer 20 grandes initiatives de restauration des paysages forestiers dans le monde. Au niveau régional, la Stratégie pour les forêts d'Amérique centrale a déjà entrepris l'élaboration de lignes directrices pour la restauration des paysages forestiers.

#### Restauration des paysages forestiers

Les principales caractéristiques de la restauration des paysages ou des écosystèmes forestiers sont les suivantes:

- ❖ elle applique le **double filtre de l'intégrité écologique** et du **bien-être humain** - la RPF a pour but de faire des progrès constants pour améliorer les deux aspects;
- ❖ elle se concentre sur la restauration et l'équilibre des **fonctions des forêts** plutôt que sur les arbres et la couverture arborée;

- ❖ elle procède à des choix dans les **fonctions des forêts** d'un site à l'autre - ce qui est acceptable tant qu'il n'y a pas de perte nette ou de déclin des fonctions au niveau du paysage;
- ❖ elle adopte une **échelle au niveau du paysage** - des régions suffisamment grandes pour favoriser et entretenir toute la gamme des fonctions des forêts et la diversité biologique;
- ❖ elle nécessite un **consensus** informé et réel entre les acteurs principaux;
- ❖ elle applique une **gamme complète d'options de restauration des forêts** - une approche uniforme (par ex. le reboisement avec des espèces exotiques) n'a guère de chance de renforcer les fonctions des forêts;
- ❖ elle recherche des alliances **stratégiques** - un gouvernement ou un acteur à lui seul ne peut mettre en route efficacement la restauration des paysages ou des écosystèmes de forêts;
- ❖ elle travaille dans un **cadre à long terme**, ce qui est capital pour toute initiative relative aux forêts; et
- ❖ elle **partage plus équitablement les coûts et les avantages** de différentes fonctions des forêts d'après une évaluation plus approfondie des biens et services existants.

L'UICN et le WWF prient instamment la COP6 d'appeler les Parties et les gouvernements, entre autres:

- ✓ à appliquer des mesures de restauration écologiquement avisées et socialement acceptables de la diversité biologique des forêts, conformément à l'approche par écosystème, c'est-à-dire de restauration des paysages forestiers;

- ✓ à examiner l'expérience passée d'initiatives heureuses de restauration des forêts au niveau du paysage, à ouvrir des dialogues régionaux et nationaux multiacteurs sur ces initiatives et à produire des études de cas à ce sujet pour les délibérations du SBSTTA9 sur l'approche par écosystème; et
- ✓ à encourager l'élaboration, en 2002, d'un programme de travail tripartite sur la remise en état et la restauration de terres et de forêts dégradées (restauration des paysages forestiers) en collaboration entre la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD), la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) de la CDB.

**L'UICN et le WWF prient en outre instamment la COP6 de charger le SBSTTA:**

- ✓ de réviser les études de cas et d'analyser les enseignements acquis, et de tenir compte de travaux supplémentaires soumis par des experts afin que le SBSTTA9 puisse fournir des orientations aux Parties sur les pratiques opportunes; et
- ✓ de collaborer avec d'autres institutions, y compris les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, pour déterminer les possibilités et priorités de restauration de la diversité biologique des forêts sur d'anciennes terres forestières et autres paysages et de proposer des étapes de mise en œuvre aux Parties d'ici la COP7.

**Atténuer les effets négatifs des changements climatiques sur la diversité biologique des forêts**

Le GSET a recommandé d'approfondir les travaux afin d'améliorer la compréhension des effets prévus des changements climatiques sur la diversité biologique des forêts. Le SBSTTA7 a recommandé des mesures relatives à des stratégies de réponse coordonnées, à la restauration de la diversité biologique des forêts et à la conservation et à la restauration de la diversité biologique des forêts

dans le cadre de mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

L'UICN et le WWF se félicitent de ces recommandations mais souhaiteraient prier la COP6 de fournir également des orientations au Groupe spécial d'experts techniques sur les changements climatiques et la diversité biologique établi par le SBSTTA6. Le groupe s'est réuni une première fois et se réunira à nouveau en août 2002 afin de préparer un rapport pour le SBSTTA8. Le but du groupe est de revoir l'information et les approches existantes afin de préparer des avis scientifiques sur les moyens d'intégrer des considérations relatives à la diversité biologique dans la mise en œuvre de la CCNUCC et de son Protocole de Kyoto.

**L'UICN et le WWF prient la COP6 d'appeler les Parties et, les gouvernements, entre autres:**

- ✓ à procéder à des évaluations de la vulnérabilité et à revoir comment les Stratégies et Plans nationaux pour la diversité biologique et les Stratégies nationales pour le développement durable peuvent aider à atténuer les effets des changements climatiques et à élaborer des mesures d'adaptation.

**L'UICN et le WWF prient instamment la COP6 d'inviter le Groupe spécial d'experts techniques sur les changements climatiques et la diversité biologique:**

- ✓ à élaborer des méthodes et des approches pour garantir que les activités d'utilisation des terres, de changement d'affectation des terres et les activités forestières menées dans le cadre de la CCNUCC et de son Protocole de Kyoto soient compatibles avec la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et de la sécurité des moyens d'existence;
- ✓ à identifier des méthodes et recommander des approches qui puissent servir à mettre en œuvre les activités de boisement et de reboisement dans le cadre du Mécanisme pour

un développement propre, et à maximiser les avantages collatéraux tels que la sécurité des moyens d'existence et le maintien et la restauration des fonctions des écosystèmes;

- ✓ à déterminer comment l'inscription de la restauration de paysages ou d'écosystèmes forestiers dans les définitions du boisement et du reboisement, dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto, renforcera les objectifs de la CDB; et
- ✓ à déterminer comment les mesures visant à renforcer la résilience et la résistance des forêts, y compris celles qui ont une grande valeur du point de vue de la diversité biologique, peuvent améliorer la capacité d'adaptation des communautés aux changements climatiques et aux phénomènes climatiques extrêmes.

### **Prévenir et atténuer les effets adverses des feux de forêt et lutte contre les incendies**

La COP5 a demandé au SBSTTA d'examiner les causes et les effets des feux de forêt non contrôlés et qui sont le fait de l'homme sur la diversité biologique des forêts et de proposer d'éventuels moyens de lutte contre les effets négatifs. Cette question n'a pas été examinée par le GSET mais des recommandations ont été préparées par le SBSTTA7.

L'UICN et le WWF appuient l'accent mis par le SBSTTA7 sur la prévention des feux non contrôlés et qui sont le fait de l'homme. Cela concerne soit les forêts qui normalement brûleraient rarement et peut-être jamais ou les forêts qui devraient brûler fréquemment mais où la mauvaise gestion a conduit à une concentration du combustible et à des feux plus catastrophiques. Il faut élaborer, au cas par cas, des stratégies efficaces et efficientes sur les feux qui devraient contenir trois éléments: la prévention, la réaction et la restauration et garantir une participation adéquate:

- ❖ **la prévention** comprend des stratégies sociales et physiques d'atténuation des risques de feux destructeurs par l'éducation, la gestion et le traitement des causes sous-jacentes;
- ❖ **la réaction** va de tactiques rapides de lutte contre le feu à des modifications à long terme de la gestion dans les paysages forestiers;
- ❖ **la restauration** est nécessaire lorsqu'une mauvaise gestion répétée du régime du feu entraîne de graves dégâts environnementaux;
- ❖ la gestion efficace nécessite également la **participation** des acteurs (gouvernements, ONG, communauté et secteur privé) à la planification et à la mise en œuvre.

L'UICN et le WWF se félicitent tout particulièrement de la recommandation du SBSTTA7 qui demande d'identifier des mesures pour traiter les causes des feux non contrôlés/non voulus et qui sont le fait de l'homme, éviter les effets négatifs de programmes sectoriels et élaborer des plans de prévention. Lorsque les feux posent un problème, c'est souvent parce qu'une attention insuffisante est accordée aux causes sous-jacentes et à la prévention d'une spirale d'incendies catastrophiques récurrents et de la dégradation qui en résulte. Des feux de forêts dommageables, d'origine anthropique, sont un symptôme des causes sous-jacentes qui entraînent d'autres formes d'appauvrissement des forêts, à savoir: la mauvaise utilisation d'incitations économiques; un régime foncier inéquitable; le droit coutumier qui n'est plus reconnu ou respecté; et des institutions gouvernementales faibles ou insuffisamment financées.

Le SBSTTA7 n'a pas suffisamment examiné la nécessité d'élaborer des approches communautaires de la prévention intégrée des incendies, le cas échéant, et de la gestion; ce point devrait être développé par la COP6.

#### L'UICN et le WWF prient instamment la COP6 d'appeler les Parties et les gouvernements:

- ✓ à élaborer des méthodes de gestion des feux de forêt axées sur la prévention, la réaction et la restauration, s'il y a lieu, plutôt que sur la lutte contre les incendies comme stratégie première;
- ✓ à inclure dans ces méthodes des stratégies telles que: l'amélioration de l'infrastructure de gestion des incendies; l'élaboration et la mise en œuvre d'un système de suivi efficace de l'utilisation et de la gestion des feux; l'application des lois et l'éducation; et la fourniture d'incitations à l'utilisation de techniques (autres que le brûlage) de préparation des terres; et
- ✓ à encourager et faciliter la participation communautaire à la gestion des feux de forêt, y compris aux mesures de prévention, réaction et restauration.

#### Utilisation durable de la diversité biologique des forêts

Le SBSTTA7 a demandé à la COP6 de prendre des mesures concernant la prévention des pertes dues à l'exploitation non durable et illicite des ressources forestières, y compris des produits forestiers non ligneux et, en particulier, de la viande d'origine sauvage et du bois d'œuvre. Les mesures identifiées s'appliquent au niveau tant international que local. La priorité est mise sur:

- ❖ le renforcement de la coopération intergouvernementale afin de mieux comprendre et de créer les cadres institutionnels nécessaires pour réduire les facteurs qui contribuent à l'exploitation non durable et illicite; et
- ❖ le renforcement de la capacité des communautés locales et autochtones de gérer l'utilisation des ressources forestières de façon durable.

L'UICN et le WWF se félicitent de l'accent mis par le SBSTTA7 sur la nécessité de garantir la conservation

et l'utilisation durable des produits forestiers non ligneux, en reconnaissant leur contribution critique à la sécurité alimentaire, aux soins de santé, à la génération de revenu et à d'autres aspects des moyens d'existence durables et du bien-être humain, notamment dans les régions rurales. Il est en particulier demandé d'accorder une attention spéciale à la chasse non durable des animaux sauvages pour l'alimentation, sachant qu'un nombre croissant d'espèces est menacé par la surexploitation.

**L'UICN et le WWF prient instamment la COP6 d'appeler les Parties et les gouvernements, entre autres:**

- ✓ à accepter le programme de travail recommandé par le SBSTTA7 en ce qui concerne l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique des forêts et à faire rapport à la COP7 sur la coopération avec la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES);
- ✓ à porter à l'attention du Sommet mondial sur l'alimentation les préoccupations concernant l'utilisation non durable des produits forestiers non ligneux et, en particulier, la viande de brousse afin qu'un plan d'action conjoint puisse être forgé pour s'attaquer à cette menace commune qui pèse sur la sécurité alimentaire et la diversité biologique et à faire rapport à ce sujet à la COP7; et
- ✓ à encourager une synergie croissante entre la CDB et la CITES afin d'améliorer la transparence du commerce international des ressources des forêts et de garantir que ce commerce n'entraîne pas le déclin de la diversité biologique forestière.

### **Autres domaines d'action clés dans le programme de travail révisé**

Outre les priorités soulignées ci-dessus, l'UICN et le WWF estiment qu'un programme de travail

équilibré doit aussi comprendre des mesures relatives aux points suivants:

- ❖ réduire la menace des espèces exotiques envahissantes, conformément au point 22 de l'ordre du jour de la COP6 sur les espèces exotiques qui menacent des écosystèmes, des habitats ou des espèces; et
- ❖ reconnaître le rôle important que joue la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes en matière d'utilisation durable et de conservation dans le cadre du programme de travail sur la diversité biologique des forêts.